

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 juin 2025
Date de l'affichage : 18 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 50

OBJET : SERVICES DE TRANSPORT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – SIGNATURE DU MARCHÉ

Numéro de la Délibération : 260625-DC-74

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Gérard AUGER, Denis JACOB, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Patrice CREPY, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Patrick VONTHRON par M. Pierre LEROY.

Dont représentés :

- M. Patrice CREPY par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. David LAZARUS par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-France SERRA par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Bernard ONCLERCQ par Mme Caroline BILL.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Christophe DURAND par Mme Colette DEWEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : SERVICES DE TRANSPORT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – SIGNATURE DU MARCHÉ

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la commande publique ;
- La délibération n° 2017-DCC-159 du 11 décembre 2017 et la délibération n° 270619-DC-II.3.6 du 27 juin 2019, fixant le cadre applicable pour la prise en charge des transports liés aux activités des centres de loisirs par la Communauté de communes ;
- La délibération n° 260625-DC-55 du 26 juin 2025 modifiant *l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire 5° Action sociale d'intérêt communautaire, pour l'item d) comme suit :*
d) Transport des centres de loisirs : prise en charge d'un trajet par semaine et par accueil collectif de mineurs (ACM) sur la période des vacances scolaires, non comprises les vacances de fin d'année, favorisant l'accès à des centres de loisirs de regroupement et permettant ainsi le désenclavement de certaines communes, prise en charge du transport des activités des centres de loisirs et activités jeunes y compris les activités inter-centres.

Considérant :

- L'arrivée à échéance le 3 juillet 2025 du marché de services de transport des accueils collectifs de mineurs conclu avec la société GRISEL ;
- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 7 avril 2025 pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- Les 2 offres reçues dans le cadre de cette consultation ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres rendu le 16 juin 2022 pour l'attribution de l'accord-cadre à la société GRISEL ;
- L'avis favorable de la commission Mobilités en date du 18 juin 2025 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre exécuté par bons de commande, relatif au service de transport des Accueils Collectifs de Mineurs, conclu pour un montant maximum de 375 000 € HT, sur sa durée totale (48 mois).
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution du présent marché sont inscrits au BP 2025 et seront inscrits aux BP suivants.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie NIGAY

Le Président,

Pierre DESLIENS

Signé électroniquement le 27/06/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Ascusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200857973-20250626-260625-DC-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025
Affichage : 01/07/2025